

INSCRIPTION AU SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL SUR LE TEMPS SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions légales relatives à la continuité des services publics, nous vous rappelons que le Conseil Municipal a adopté, lors de sa séance du 4 décembre 2024, la mise en place du service minimum au sein de notre collectivité.

Ainsi, le service minimum pourra être activé en cas de grève, afin de veiller à ce que les missions essentielles soient assurées, dans le respect de l'intérêt général.

La mise en place de ce service vise à maintenir un fonctionnement optimal de la collectivité tout en respectant le droit de grève des agents, **sous réserve de conditions de sécurité suffisantes**.

Cette nouvelle disposition s'ajoute au classique SMA (Service Minimum d'Accueil institué par la Loi du 20 août 2008) organisé pour accueillir les élèves des écoles maternelles et élémentaires **pendant le temps scolaire** à partir de 25% de déclaration d'intention de grève des enseignants. **Les élèves peuvent bénéficier gratuitement de ce SMA mis en place par la municipalité**. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il s'agira dans tous les cas d'un système de garderie, sans enseignement.

Consciente des problèmes rencontrés par certaines familles pour faire garder les enfants les jours de grève des enseignants et ou du personnel municipal, la municipalité **a travaillé sur la mise en place d'un système de garde exceptionnel pour ces journées**. **Cet accueil ne doit pas fonctionner au détriment de la qualité et de la sécurité des enfants**. **C'est pourquoi il est recommandé aux parents qui peuvent trouver une alternative, de ne pas inscrire leur enfant**.

Afin de chercher le système le plus adapté aux besoins des Gardannais et Biverois (nombre de personnes encadrantes, adaptation des menus...), **nous recensons les familles** qui auraient la nécessité de bénéficier de ce service. Ainsi, ce recueil d'inscriptions aura pour objectif d'évaluer le nombre d'enfants à prendre en charge sur le temps scolaire, les garderies et la pause méridienne.

Tout enfant doit être porteur d'une fiche d'inscription dûment remplie, fiche que vous pouvez télécharger sur ce site et également vous procurer à l'école. La réservation est la garantie d'un accueil sécurisé.

Nous comptons sur le sens citoyen des parents pour trouver des solutions de garde alternatives dans la mesure du possible afin que le minimum d'enfants reste à prendre en charge lors de ces journées exceptionnelles.

Le Secteur Education.

